



CR de la réunion du CA du mardi 29 octobre 2024

Présents : Dominique BOUVET, Agnielle MAILLARD, Bernard BOTTARI, Jackie HERIBERT, Gilbert NOLLEAU, Jean RAHOLA, Christian ZIMMERMANN

Le C.A. est au complet. L'ordre du jour peut être examiné

1) Approbation du PV de la réunion du CA du mardi 20 août 2024 :

Approuvé à l'unanimité.

2) Point sur la trésorerie à ce jour (Jean) :

Solde du compte courant : 1059,90 €

Montant du livret bleu : 35300,00 €

3) Organisation de la prochaine A.G. de Bridge Des Copains, association :

La salle du C.I.S. a été réservée pour le vendredi 29 novembre après-midi.

Le Champagne sera commandé par Jean à hauteur de 18 1/1 de Champagne Leloir (la décision a été unanime). Nous veillerons à une application précise du droit de bouchon à hauteur des bouteilles consommées.

Le cocktail est préparé par le C.I.S.

L'A.G. sera l'occasion de faire mémoire des nombreux disparus.

Le Rapport Moral sera présenté conjointement par plusieurs administrateurs. Bernard sera l'homme-orchestre et distribuera les questions vers différents administrateurs.

Ex : Christian sera sollicité sur l'activité du Club, sur l'évolution de l'organisation depuis la modification des statuts permettant de fonctionner en l'absence de président élu par le C.A.

Jackie sera sollicité sur la direction et l'animation des tournois

Dominique le sera sur la vie de l'Atelier Bridge Des Copains

Bernard indiquera en touche finale ce qu'il retient de l'ambiance de nos tournois, de nos activités, de notre instance « C.A. » et du comité de pilotage.

L'A.G. permettra également de présenter le projet de voyage printanier proposé par Gilbert.

Le rapport financier sera présenté par Jean, complété par l'exposé de Jean-Louis

L'A.G. permettra la reconduction de la cotisation annuelle de 50 € que le C.A. se réserve le droit de ne pas prélever, comme c'est le cas depuis l'exercice 2022-2023, ainsi que la suppression du document d'adhésion au Bridge Des Copains qui n'a aucune utilité en dehors de recueillir le souhait des membres pour être joker le mardi, le jeudi ou le vendredi.

L'A.G. sera sensibilisée au problème du vieillissement des joueurs et à la nécessité d'inciter de nouveaux joueurs à rejoindre Bridge Des Copains, structure détendue où l'on pratique un bridge de qualité sans le stress lié à un classement national.

L'A.G. sera animée par plusieurs clips vidéo de sketches d'anthologie des humoristes de notre jeunesse. Les textes n'ont souvent pas pris une ride, même pas une ridicule.

Quelques informations : 123 adhérents au 31/10 (nous étions 136 au 30 juin dernier : - 13)
Aspect positif : 9 nouveaux adhérents, essentiellement à l'Atelier Bridge Des Copains.

31 stagiaires dont 2 animateurs : en légère augmentation, surtout le mardi matin.

4) Voyages proposés par Gilbert :

- Voyage à PARIS fin mars/début avril : Montmartre le matin et musée d'Orsay l'après-midi
- Les cars Guilloux sont retenus, le restaurant du musée d'Orsay également. Le musée sera retenu début novembre à leur demande expresse.
- Le voyage va revenir à 125 Euros par personne. Le C.A. propose de demander 50 Euros aux membres et 100 Euros aux non-membres, ce qui représente un bel effort de redistribution collective des bénéfices du Bridge Des Copains

- Voyage à HONFLEUR et LE HAVRE : le C.A. souhaite que soient prolongés les réflexions en vue de sa réalisation.

5) Calendrier festif :

Tournoi du Chapeau : vendredi 6 décembre

Tournoi caritatif : vendredi 13 décembre

Tournoi de la Galette : mardi 21 janvier

Pour mémoire : A.G. Amicale Jamin le vendredi 24 janvier à 20 h

Tournoi des lumières : mardi 4 mars

Tournoi du chapeau : mardi 18 mars

Voyage culturel et gastronomique : samedi 29 mars

Repas festif annuel :

Pique-nique : mardi 8 juillet

Tournoi B.E.C. : proposer aux participants que l'un des tournois B.E.C. soit précédé d'un déjeuner pique-nique partagé

Jeudi 3 octobre : réussite : 6 tables pleines

Jeudi 7 novembre

Jeudi 5 décembre

Jeudi 9 janvier

Jeudi 6 février

Jeudi 6 mars

Jeudi 27 mars

Jeudi 24 avril

Jeudi 5 juin

Certaines dates ont été aménagées compte tenu soit de la disponibilité de l'animateur ou de vacances scolaires

La séance est levée à 19 h 45